



Litige entre particulier et artisan/fournisseur

Par **thecoke**, le **20/08/2011** à **11:09**

Bonjour,

j'ai fait poser des fenêtres PVC/bloc volets roulant par 1 artisan que je connais et avec qui j'entretiens de bonnes relations, en précisant que je voulais 1 très forte isolation phonique. Aujourd'hui, ces fenêtres ne correspondent pas a mes besoins, elles laissent passer tous les bruits (anormalement). Mon artisan en est conscient et est au courant mais il n'arrive pas a se retourner contre son fournisseur. Celui ci confirme qu'il ne fallait pas choisir ce type de fenêtre. Les fenêtres en question comportent 1 bloc volet roulant intégré, mon artisan a bien tenté tout type d'isolant, rien n'y fait, ce sont les fenêtres qui sont de mauvaise qualité phonique.

Concernant mon devis, rien n'est précisé quant à ce besoin d'isolation phonique.

Mon artisan a bien essayé de faire marcher son assurance mais rien n'y fait. Ils ne veulent pas prendre en compte le pb. Ils disent que c'est à moi de faire les démarches.

Ma question est donc la suivante : que dois je faire ? Porter plainte contre mon artisan pour que son assurance fasse qqe chose? J'ai demandé a mon assurance habitation qui estime que c'est 1 pb de fournisseur.

Je suis embeté dans le sens où je n'ai pas de preuves concernant mes besoins en forte isolation acoustique.

Si quelqu'un pouvait m'orienter sur les bonnes démarches..

Ce pb date du mois d'avril 2011.

D'avance, merci

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **11:14**

Si le produit livré est conforme au devis, vous n'avez guère de recours.

Il faut regarder la référence des fenêtres et ce qu'elles annoncent en caractéristiques. Si elles ne sont pas conformes à leurs caractéristiques, il y a vice et l'artisan doit les changer